



**L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 10/12/2024

**Date de la publication** : 10/12/2024

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MACHEFE Thomas - VALADE Pierre - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - TILLOS Marie-Hélène - RESSES Lisa - DILMAN Patrick - MILANESE Antoine - SICARD Christine - DALL'ANESE Lisa - DUBERNET Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - DE MARCHI Céline.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme MOHAND O'AMAR Abdelbaki, JADAS Christian, ALLARD Aurélie.

**Absents** : M. Mme.

**Procurations** : M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique  
M. JADAS Christian à M. DUBERNET Thierry  
Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte

**Présents : 20**

**Procurations : 3**

**Votants : 23**

**Pour : 18**  
**Contre :**  
**Abstention : 5**

**DÉLIBÉRATION N° 121/2024 OBJET : PROJET AMÉNAGEMENT ESPACE PUBLIC JEAN MOULIN – BANDE TRAVERSANTE SECURISATION CARREFOUR RD 3.**

- **DEMANDE DETR 2025.**
- **FONDS DE CONCOURS VGA.**

La Commune de Sainte-Bazaille, associée au Pôle de Marmande, a engagé en 2019, une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans son centre-bourg historique afin d'en faire un lieu de vie

beaucoup plus attractif et qualitatif tout en confortant la polarité commerciale des équipements et de services qui s'est constituée le long de la RD 813.

Plusieurs actions prévues dans l'ORT ont déjà été réalisées.

Il s'agit notamment des aménagements de la rue St Pey d'Aaron et de l'esplanade des fontaines, de la place Gambetta et du parvis de l'église, le réaménagement de la Place Belot pour l'installation de Commerces, la restauration du beffroi et de la toiture de l'église.

D'autres actions sont en cours de réalisation tel que la requalification de la Maison Roigt.

La création d'un espace public rue Jean Moulin constitue une nouvelle étape structurante dans les actions prévues dans l'ORT.

Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle bordant la rue Jean Moulin (RD3) sur laquelle sera aménagé du stationnement dans un espace paysager et végétalisé, où seront intégrés un cheminement piétonnier reliant l'école élémentaire en centre bourg à l'école maternelle en périphérie et un jardin d'enfants.

Cette opération participera à apporter un lieu de vie de qualité et répondra aux besoins de stationnement aux abords immédiats du cœur de bourg et des commerces.

### **Le projet global d'aménagement se décompose ainsi :**

**-Acquisition** des parcelles section AO n° 194 et 195 à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine précédemment mandaté par la Commune pour cette opération d'un montant de 80 000 €,

**-Démolition** de l'immeuble situé sur ces parcelles 29 799. 50 € HT,

**-Travaux** évalués par le cabinet de maîtrise d'œuvre, Agence Casals à **479 609. € HT.**

Pour cette réhabilitation, le Conseil Municipal sollicite auprès de :

- l'Etat une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025,
- le solde du fonds de concours VGA sur le droit de tirage du mandat,

### **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE :**

- **De solliciter** l'Etat pour une subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025,
- **De solliciter** Val de Garonne Agglomération pour un montant de **69 900 €** représentant le solde du fonds de concours attribué à la commune par VGA pour ce mandat,
- **Accepte** le plan de financement ci-après :

**AR Prefecture**047-214702334-20241218-121\_2024-DE  
Reçu le 18/12/2024

DEPENSES	HT	RECETTES	
ACQUISITION	80 000 €	DETR 2025 (40%)	260 183 €
DEMOLITION	29 799. €		
VRD	277 108 €		
ESPACES VERTS MACONNERIE MOBILIER JEUX WC	202 501 €	Fds concours VGA (11%)	69 960 €
HONORAIRES	61 050 €	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE (50 %)	320 315 €
<b>TOTAL</b>	<b>650 458. €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>650 458 €</b>

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à nommer ces parcelles en leur attribuant le nom de : Espace jean moulin.
- **De réaliser** les travaux de sécurisation pour l'accès rue jean moulin (RD 3), avec création de l'espace « jean moulin ».
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget primitif de la Commune 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/12/2024 et de l'affichage en date du 17/12/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.

**AR Prefecture**

047-214702334-20241218-121\_2024-DE  
Reçu le 18/12/2024

